



COMMISSION DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL

N°8

Réunion du : Mardi 18 Octobre 2022

À : 19h00

Présidence : M. AMZALLAG Simon

Présents : MM. OURS Sébastien, FAURE Noël, CHIRON Marc, KRID Oualid, BERSAN Maxime, SOULE Halidi, DARINI Jean-Paul

Excusé(s) : -

Non - Excusé(s) : -

SECTION : EXAMENS

Evaluations théoriques : Conformément à l'Article 16.2 du Règlement Intérieur de la C.D.A, tous les Arbitres sont soumis à plusieurs tests théoriques durant la saison afin d'évaluer leurs connaissances sur les lois du jeu.

Pour la saison 2022/2023, le fonctionnement sera le suivant :

- 4 questionnaires en ligne à compléter durant la saison
- Chaque questionnaire se compose de 5 questions à 3 pts (choix unique) et 1 vidéo à 5 pts (choix unique), soit 20 pts par questionnaire.
- La CDA laisse, au minimum, 1 mois aux Arbitres pour compléter chaque questionnaire.
- Tout questionnaire non rendu dans les délais entrainera la note de 0 à ce questionnaire.
- Les questionnaires sont envoyés sur les messageries Arbitres (@lmedfoot.fr) et la date limite d'envoi est communiquée dans le mail.
- La C.D.A additionnera les points obtenus à chaque questionnaire durant la saison (4 * 20 pts = 80 points maximum) et classera les Arbitres par catégorie.



- L'Arbitre ayant obtenu le plus de points durant la saison sera classé 1^{er}. L'Arbitre ayant obtenu le moins de points durant la saison sera classé dernier. En cas d'ex-aequo sur le nombre total de points, l'Arbitre ayant obtenu le plus de points sur les 4 vidéos sera classé devant. En cas de nouvelle égalité, l'Arbitre ayant complété ses questionnaires le plus rapidement sera classé devant.

SECTION : OBSERVATIONS

La CDA a procédé à la désignations des observateurs pour les week-end à venir.

SECTION : PERFECTIONNEMENT

Session de perfectionnement N°2 : Mardi 1^{er} Novembre 2022 à partir de 9h30 aux Mées

Invité exceptionnel : Pierre GAILLOUSTE (Arbitre Ligue 1)

SECTION : DESIGNATIONS

La CDA a procédé aux désignations des arbitres pour les week-end à venir.

La CDA informe les Arbitres que les demandes de modification de désignation injustifiées (confort personnel) se traduira par la suppression de la désignation concernée.

Prochaine réunion le mardi 25/10/2022

